



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 octobre 2022**

**DÉLIBÉRATION N° 2022-23**

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 13 Pouvoirs : 02 Pour : 15 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le treize octobre deux mil vingt deux à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, maire, par suite de convocation en date du sept octobre deux mil vingt deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Antoine DELION, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Gérard FLEURBAEY, Cyrille GOUILLARD, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

**Absents** : MM. Laëtitia DUBOIS (pouvoir à Françoise DÉTOURNÉ) et Daniel MIVELLE (pouvoir à Alain CITERNE)

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

**Délibération modificative du budget prévisionnel 2022**

Monsieur le Maire fait connaître aux membres présents que certains crédits inscrits au budget prévisionnel 2022 s'avèrent être insuffisants et qu'il y aurait lieu d'y apporter les modifications suivantes :

Chapitre ou Article / Op	Libellé	Crédits supplémentaires	
		Recettes	Dépenses
10226-OPFI (sens recettes)	Taxe d'Aménagement et Versement pour sous densité (TAM)	20 000,00 €	
10226-OPFI (sens dépenses)	Taxe d'Aménagement et Versement pour sous densité (TAM)		13 800,00 €
2183 - 398	Changement du PC serveur de la mairie pris en charge à l'inventaire n° 391 du 16/12/2009 – Fiche bien n° 261)		2 000,00 €
2051- 398	Evolution vers HORIZON-INFINITY (en raison notamment de la migration vers la comptabilité M.57)		4 200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00€</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer sur la question :**

- Accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition qui lui est faite et autorise la modification du budget prévisionnel selon le détail figurant ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Signatures des membres présents,

LE MAIRE,